

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 39 (1901)
Heft: 35

Artikel: Aristide ou le citoyen
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-198904>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGEL
 Grand-Chez, 11, Lausanne.
 Montreux, Gorgé, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
 St-Imier, Delémont, Biel, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
 Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements:
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE
 SUISSE : Un an, fr. 4,50 ; six mois, fr. 2,50.
 ETRANGER : Un an, fr. 7,20.
 Les abonnements dérent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
 S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES
 Canton: 15 cent. — Suisse: 20 cent.
 Etranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent.
 la ligne ou son espace.
Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

L'ouverture de la chasse.

C'est après-demain, lundi, que la chasse s'ouvrira dans le canton de Vaud, au grand plaisir de nos nemrods, dont les chiens, les armes, la carnassière, les guêtres, les forts souliers sont archi-prêts depuis longtemps. A ce propos, on nous permettra de publier ici la lettre suivante que recevait il y a un an, jour pour jour, un chasseur lausannois bien connu :

« Lausanne, 31 août 1900.

» Monsieur,

» Mon mari m'apprend qu'il va ouvrir la chasse demain avec vous. La chose m'a un peu surprise. Je ne connaissais à Ernest aucun goût pour ce sport; au moins n'en avait-il fait nulle montre depuis quinze ans que nous sommes mariés. Mais j'ai dû me rendre à l'évidence : il m'a fait voir ce matin un fusil tout neuf, une boîte de munitions et un permis de chasse à son nom.

» Je suis trop sensible — sans vouloir me flatter — pour essayer de contrecarrer les projets d'Ernest. Une femme qui a le bonheur d'avoir un excellent mari ne saurait au reste que se réjouir de ce qui peut lui faire plaisir. Mais l'idée de savoir Ernest en campagne, par tous les temps, m'inquiète, et c'est pour cela, monsieur, que je prends la liberté de vous écrire.

» Bien qu'il ait la passion du militaire, mon mari n'a jamais fait de service, et c'est bien la première fois que je lui vois une arme à feu entre les mains. Fasse le ciel qu'il ne lui arrive aucun accident, et à ses compagnons non plus !

» Je vous dirai d'ailleurs que je redoute moins un événement de ce genre qu'une maladie. Ernest, vous le savez, n'est pas un écrivain. Seulement, il se figure toujours avoir vingt ans et être réfractaire aux rhumes et aux bronchites. Pour me faire plaisir, il a consenti à fourrer dans son sac une camisole et un caleçon de flanelle. Il m'a juré de s'en vêtir si le temps devient humide. Voudriez-vous, monsieur, me rendre le service de lui rappeler cette promesse et de veiller à ce qu'il ne dorme pas la fenêtre grande ouverte ; je vous en serai infiniment obligée.

» Un petit détail encore : Ernest ne supporte pas le fromage. Quand il dine dehors et qu'il lui arrive de manger d'un mets qui en contient, il est régulièrement indisposé. Il ne le dit pas, pour ne pas faire de la peine à ceux qui l'invitent, et il a bien tort, n'est-ce pas ? Vous mettriez donc le comble à votre obligeance en empêchant Ernest de se détriquer l'estomac avec du gruyère ou de l'emmenthal.

» Ceci n'a rien à voir avec le fromage ; mais j'oublie de vous dire qu'Ernest emporte avec ses dessous de laine une paire de pantoufles. Vous ne m'en voudrez sans doute pas si je vous demande de vous assurer qu'il s'en chausse aussitôt rentré de la chasse.

» Merci mille fois, monsieur, de tout ce que vous ferez pour mon mari.

» Votre bien reconnaissant,
 X. Z. »

En vue de compléter ce que nous avons dit récemment de nos journaux vaudois, à l'origine, un de nos lecteurs nous communique, sur le premier de ces journaux, *Aristide ou le citoyen*, les intéressants détails qu'on va lire. Il nous donne, par diverses citations, une idée bien exacte des écrits de l'époque dans la Suisse romande. Rien de plus pâtre, de plus diffus que cette prose. Quel plaisir on devait avoir à la lecture du journal dont nous parlons !...

Aristide ou le citoyen.

Un certain nombre de personnalités connues dans le monde des sciences ou des lettres s'étaient groupées autour de Voltaire, pendant son séjour à Lausanne. On jouait à Montriond ses tragédies et le poète constatait que « l'amour de l'art anime tous les habitants de Lausanne » (*)

Dans ce cercle, on rencontrait entre autres M. Clavel, de Breñles, juriste, et sa femme, que Voltaire se plaît à baptiser du titre de *philosophe*. Le bourgmestre Polier de St-Germain, auteur d'un livre sur le *Gouvernement des mœurs*; le théologien de Bons, qui collabora à l'*Encyclopédie*; le médecin Tissot, le professeur Allamand et quelques autres encore formaient ce cercle de lettrés dont Voltaire fut longtemps le centre.

Après son départ, l'habitude de se réunir persista. D'ailleurs un nouveau soleil avait remplacé l'astre de Ferney. Louis-Eugène, prince de Wurtemberg, s'était, pour la seconde fois, établi à Lausanne et il avait amené la princesse sa femme (1763-1767).

Ce fut un peu sous les auspices du prince, que les quelques personnes citées plus haut fondèrent, en s'unissant plus étroitement par la poursuite d'un même but, un groupe littéraire qui avait chaque semaine une séance, où des rapports sur divers sujets étaient lus. Ce cercle prit le nom de *Société morale*, et ces rapports publiés par cahiers de douze pages fournirent deux volumes (1766-1767) intitulés : *Aristide ou le citoyen*.

C'est là le premier périodique littéraire essentiellement vaudois. Comme épigraphe, au revers de la première page portant le titre, on lit ce vers de Piron : *Je veux que la vertu plus que l'esprit y brille.*

Et ajoutons que le recueil publié par la *Société morale* a suivi les directions données par sa devise française. Les discours qui composent ces deux volumes sont un peu longs; c'est de la philosophie sentimentale et emphatique de l'époque. Il suffira de citer quelques passages pour donner une idée très exacte de cette littérature.

Voici un paragraphe tiré du troisième discours, soit du numéro du 12 juillet 1766 :

« Mais pourquoi la nature a-t-elle lié le remords et l'humiliation au vice ? N'est-ce pas à cette institution arbitraire que nous devons tous nos malheurs ? Censeurs injustes de la nature, apprenez à la connaître. Tout le système de notre félicité publique et particulière porte sur notre soumission aux règles du juste et de l'honnête. Ce n'est point une loi capricieuse, c'est une suite nécessaire de notre essence. Il n'est de vrais plaisirs que ceux que la nature avoue, et la nature n'avoue que ceux qui sont conformes à ses vues et à notre destination... etc. »

Arrêtons-nous, il est inutile de reproduire un sermon qui, pour être fort bien tourné, n'en démeure pas moins du genre ennuyeux.

Le quatrième discours est daté d'Yverdon et signé *Philosynomile*. Il contient une critique assez vive de la flerté mal placée et de l'arrogance.

(*) Lettre de M. de Monouff, 27 mars 1757.

En date du 6 septembre 1766, le prince de Wurtemberg publie la traduction d'un article de l'Allemand Tobler sur les *statuts d'une société de village*, composée d'hommes qui désirent devenir vertueux.

Ces statuts sont divisés en quatorze articles, dont quelques-uns assez intéressants. Ainsi, à l'article 4, l'auteur blâme violemment la manie procédurière. « Les procès, dit-il, entretenant dans l'âme des sentiments d'irritation, si contraires à la charité chrétienne, et étant d'ailleurs ruineux pour les familles, nous les éviterons autant qu'il sera possible, nous exécuterons fidèlement les travaux et les ouvrages de notre vocation. Nous jetterons tous gains au profit des honnêtes, et si, nonobstant ces précautions, nous avons quelques difficultés, nous essaierons au moins de les terminer en les soumettant à quelques personnes éclairées et sages. »

N'est-ce pas le cas de répéter, une fois de plus, que rien n'est nouveau sous le soleil ; ce système préconisé par le pasteur Tobler est, de nos jours, très à la mode. Nous en avons eu des exemples frappants à propos des grèves, en ces dernières années, et les tribunaux de prud'hommes ne sont d'ailleurs qu'un arbitrage un peu déchu et par trop légalisé.

Mais ces citations suffisent pour donner un aperçu des genres de travaux auxquels se vouaient les membres de la *Société morale*. Nous ne trouvons pas, dans le recueil de deux années, d'œuvre purement littéraire : description, roman, nouvelle, poésie. Chaque numéro est rempli par un discours dont la suite est parfois renvoyée « à l'ordinaire prochain » et l'on comprend facilement que cette première publication périodique n'ait eu qu'un nombre restreint d'abonnés et d'acheteurs. Les matières traitées étaient trop spéciales et souvent trop nébuleuses.

Notons cependant quelques livres annoncés comme « nouvellement récus » dans le numéro du 14 février 1767. Ce sont :

Le parfait bœvrier, ou instructions concernant la connaissance des bœufs et vaches, par M. Boutolle, Rouen, 1766.

L'Esprit de Julie, ou extrait de la nouvelle Héloïse, par M. Formey, Berlin, 1763.

Histoire de Tom Jones, ou l'enfant trouvé, traduit de l'anglais, de M. Fielding, Rouen, 1762.

Et quelques autres moins intéressants.

Le 20 juin 1767, *Aristide ou le citoyen* paraissait pour la dernière fois. Il avait vécu une année presque jour pour jour, le premier numéro étant daté du 28 juin 1766.

Voilà aussi brièvement que possible l'histoire peu mouvementée de cette feuille hebdomadaire qui était distribuée le samedi matin de chaque semaine et coûtait un sol courant. On s'abonnait aussi pour trois mois, six mois ou une année, au prix de deux livres de Suisse par an.

Ce fut, répétons-le, la première publication périodique réellement vaudoise.

Un joyeux troupeau.

Le métier a du bon tout de même !

C'est du métier de journaliste qu'il est ici question.

Il est des jours où c'est tout honneur et plaisir d'être journaliste. Ces jours sont rares, il est vrai, mais ils sont.

La jeune Association de la presse vaudoise a tenu samedi, à Vevey, sa première assemblée annuelle.